

*Direction générale du personnel
et de l'administration*

Décision du 31 janvier 2007 modifiant la décision du 27 juillet 2006 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire central institué auprès de la directrice générale du personnel et de l'administration

NOR : *EQUP0790277S*

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,
Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel au comité technique paritaire central institué auprès de la directrice générale du personnel et de l'administration ;
Vu la décision du 27 juillet 2006 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire central institué auprès de la directrice générale du personnel et de l'administration ;
Vu la proposition de l'UNSA,
Décide :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision du 27 juillet 2006 est modifié comme suit :
Parmi la liste des membres titulaires :
« M. Dambrun (Adrien) » est remplacé par « M. Laurent (Yvan) ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Fait à Paris, le 31 janvier 2007.

Pour le ministre et par délégation :
*La directrice générale du
personnel
et de l'administration,*
H. Jacquot-Guimbal